

EMPIRE OTTOMAN



L'EMPIRE OTTOMAN ET LA TURQUIE FACE À L'OCCIDENT

EMPRUNT A PRIMES DE 792,000,000 DE FRANCS

Divisé en 1,980,000 Obligations au capital nominal de 400 francs.

UNE CRISE PROLONGÉE

TITRE PROVISOIRE N° 1,311,829

Sur lequel il a été versé 70 francs,

& comportant des versements ultérieurs jusqu'à concurrence de 100 francs.

5 FÉVRIER 2021

Le porteur recevra, en échange du présent titre provisoire, un titre définitif des Obligations de l'EMPIRE OTTOMAN, remboursables par voie de tirages, avec primes, et émises par l'intermédiaire de la Société Impériale des chemins de fer de la Turquie d'Europe.

Ce titre définitif, Edhem Ebdem au modèle ci-contre et muni de coupons semestriels d'intérêts, échéant à par du 1er avril 1875 (c'est-à-dire jouissance 1er octobre 1874).

Les 100 francs restant à verser seront exigibles, savoir :

| | | | |
|---|-----|---------------|-----------|
| 25 francs du 1 ^{er} au 15 janvier 1873 | Fr. | 25 | » |
| 25 — 1 ^{er} au 15 septembre 1873 | | 25 | » |
| 25 — 1 ^{er} au 15 mars 1874 | | 25 | » |
| 25 — 1 ^{er} au 15 septembre 1874, moins Fr. 6. 80 pour intérêts. | | 18 | 20 |
| 100 francs. | | Fr. 93 | 20 |

Chaire internationale d'histoire turque et ottomane





KIOSQUE DU MOSQUEE. — Dessin de M. Lacroix. N. Pavillon, architecte.



LES KIOSQUES. — Dessin de M. Lacroix. N. Pavillon, architecte.



LA MOSQUEE DE MEDINE. — Dessin de M. Lacroix. N. Pavillon, architecte.



LE PRINCE IMPÉRIAL, PRÉSIDENT DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE, présentant à l'Empereur la grande médaille de la classe 9^e. — Dessin de M. M.



LONDRES. — Arrivée du Sultan au palais de Buckingham. — D'après un croquis de M. Loudan, (Voir Particte, page 54.)



THE SULTAN AT GUILDHALL: PRESENTATION OF THE ADDRESS OF THE CORPORATION TO HIS MAJESTY.—SEE PAGE 106.



W. & D. DOWNEY



57 & 61, EBURY STREET.



W. & D. DOWNEY
PHOTOGRAPHERS

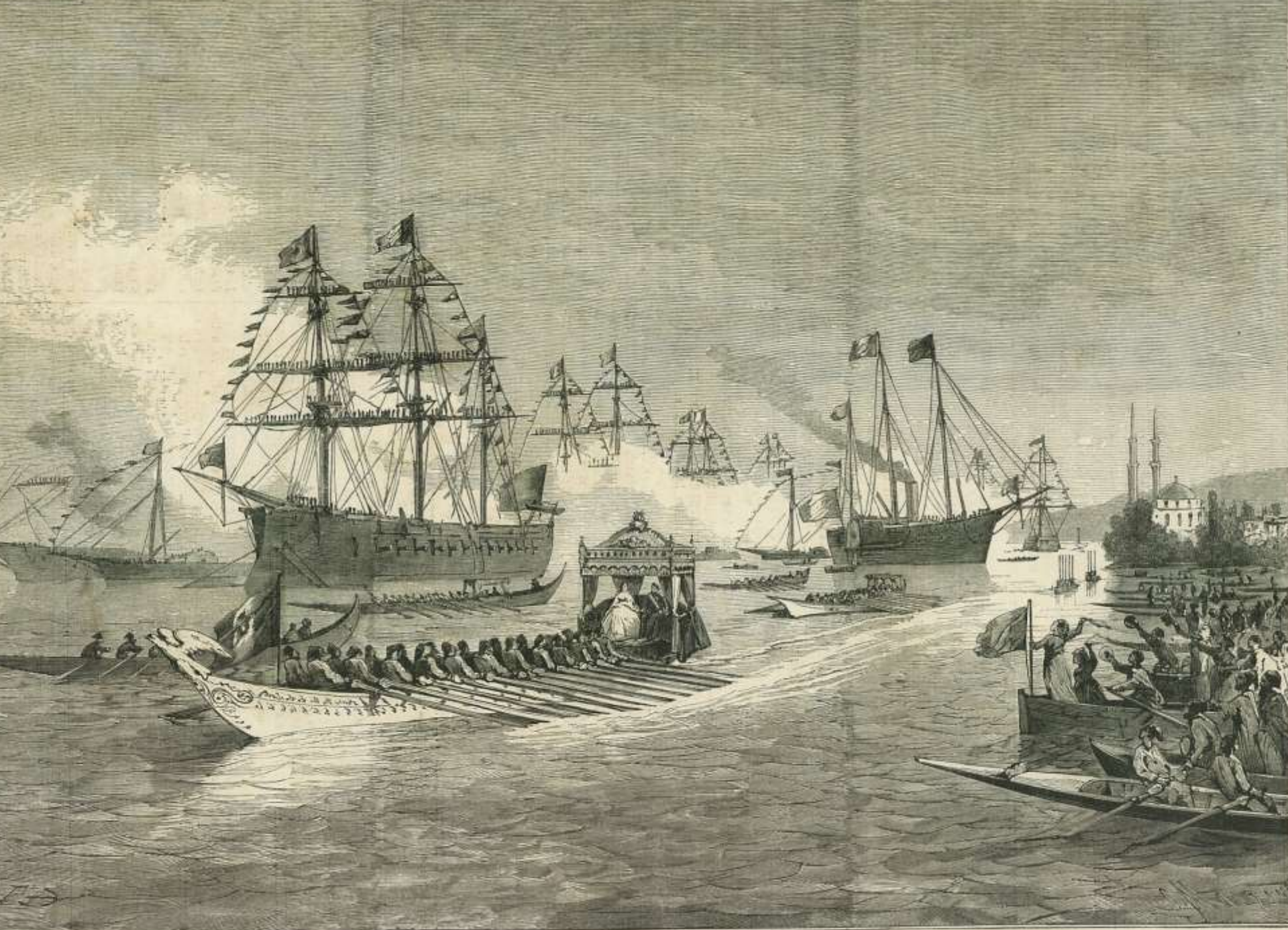


57 & 61, EBURY STREET
LONDON, S.W.



ABDULLAH FRÈRES
CONSTANTINOPLE

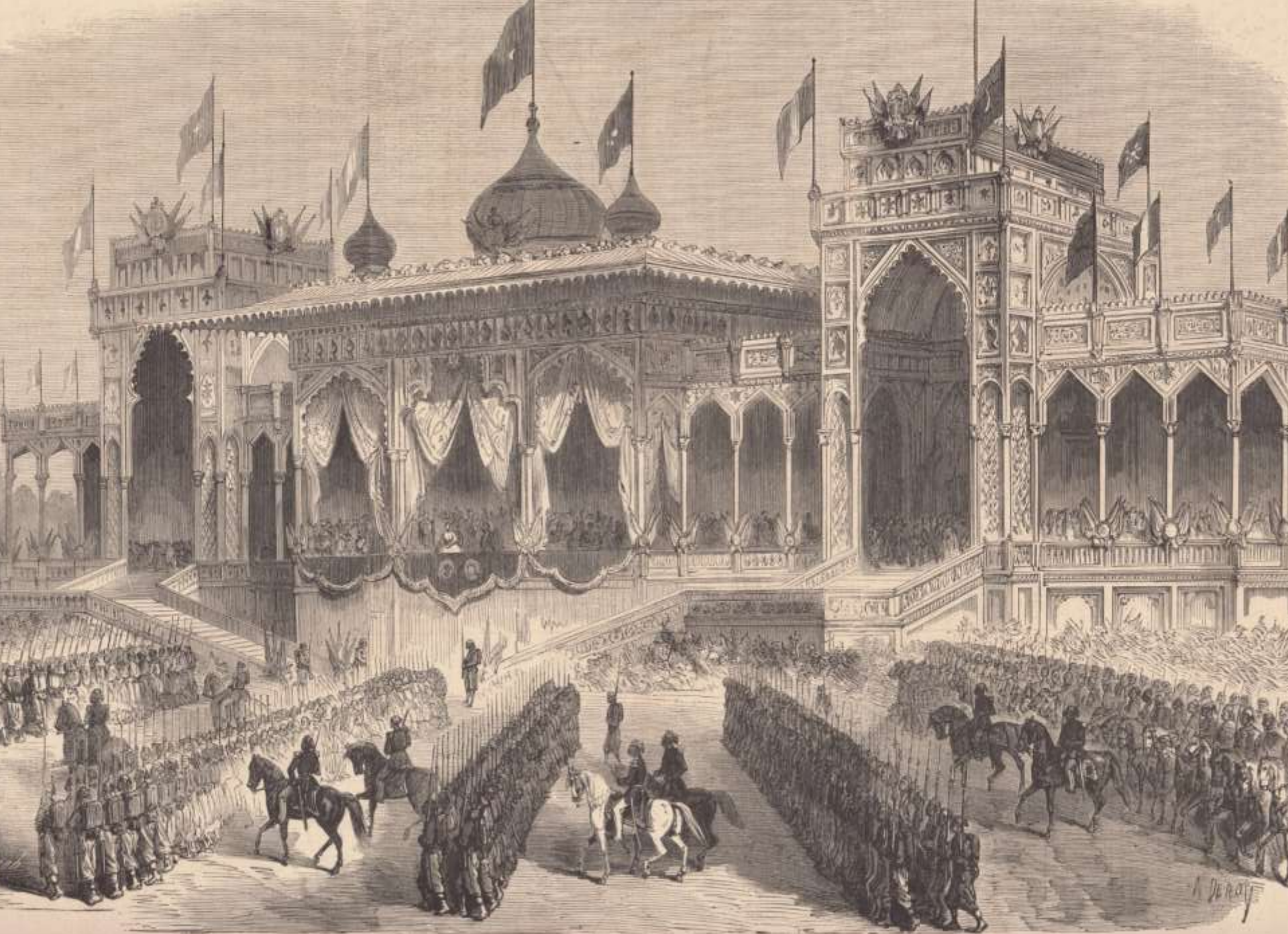




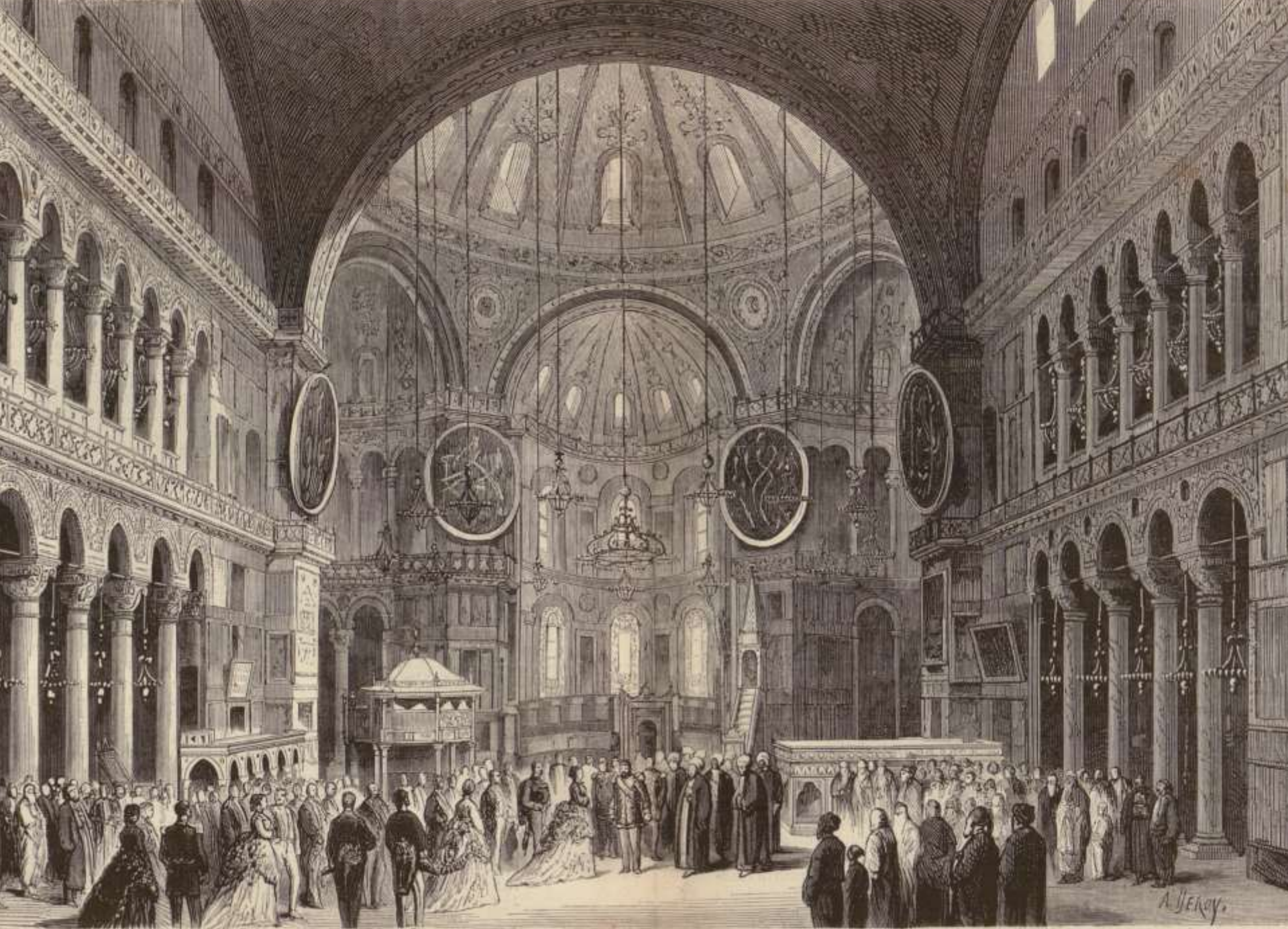
VOYAGE DE L'IMPÉRATRICE EN ORIENT. — Entrée de l'Impératrice dans le Bosphore. — Le Sultan conduit Sa Majesté à son palais du Beylerbey, à bord du calque impérial. (D'après le croquis de M. Montani.)



VOYAGE DE S. M. L'IMPÉRATRICE. — CONSTANTINOPLE — Réception par S. M. du corps diplomatique dans la grande salle du palais de Beylerbey. — D'après un croquis de M. Chiebowski. — (Voir la page suivante.)



VOYAGE DE L'IMPERATRICE. — Constantinople. — Revue passée en l'honneur de l'Impératrice. — La tribune impériale, à Unklad-Skelassi. (D'après le croquis de M. Montan, Architecte des Musées Impériaux.)



VOYAGE DE S. M. L'IMPÉRATRICE. — Visite de S. M. à la mosquée de Sainte-Sophie.







ULANGER PINX^t

Imp. Sarazin & r. Gu. Coeur Paris

CH. C



LES ÉCLAIREURS ARABES

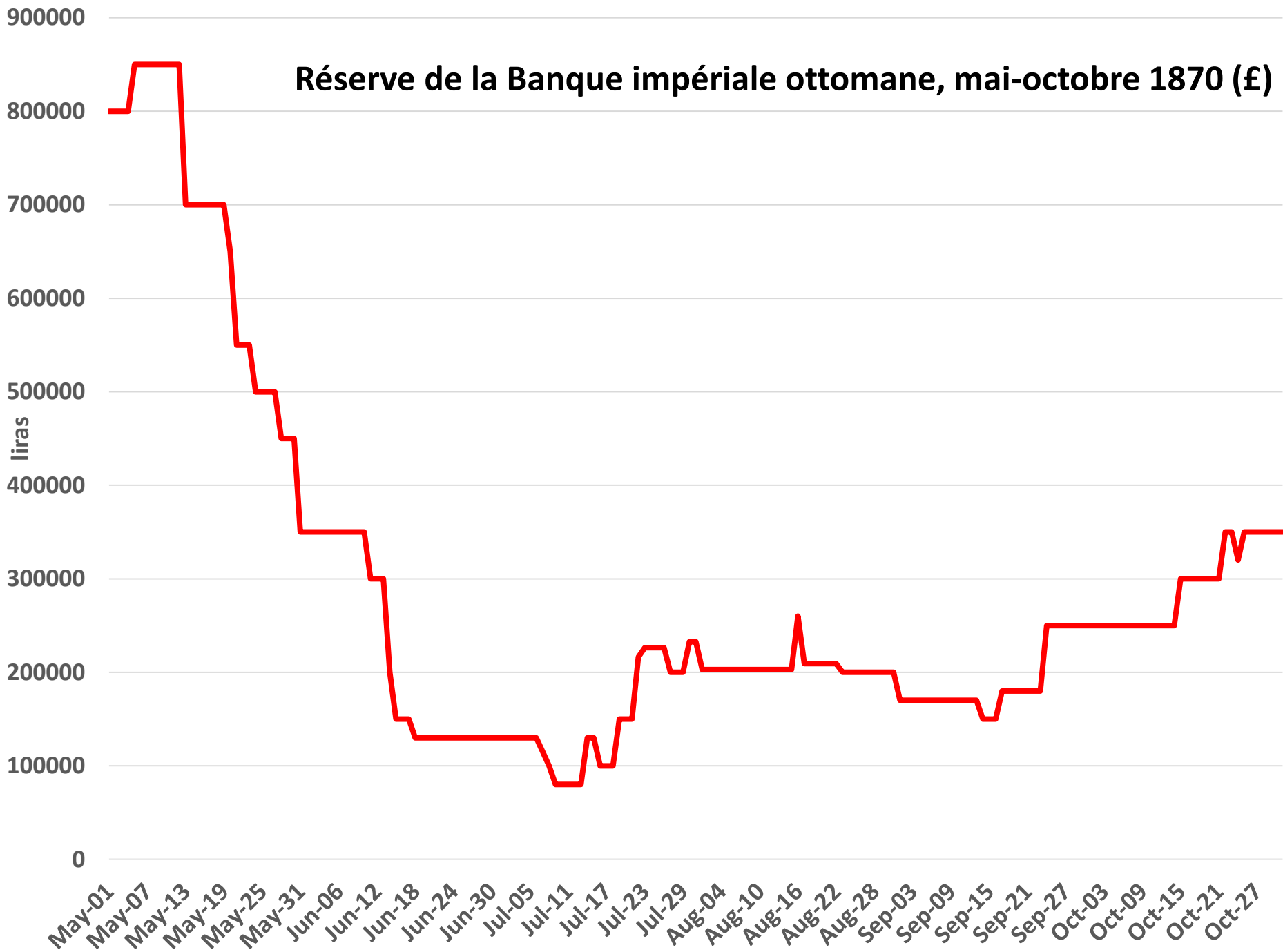








Réserve de la Banque impériale ottomane, mai-octobre 1870 (£)



EMPIRE



OTTOMAN

EMPRUNT A PRIMES DE 792,000,000 DE FRANCS

Divisé en 1,980,000 Obligations au capital nominal de 400 francs.

TITRE PROVISOIRE N° 1,311,829

Sur lequel il a été versé 70 francs, & comportant des versements ultérieurs jusqu'à concurrence de 100 francs.

Le porteur recevra, en échange du présent titre provisoire, un titre définitif des Obligations de l'EMPIRE OTTOMAN, remboursables par voie de tirages, avec primes, et émises par l'intermédiaire de la Société Impériale des chemins de fer de la Turquie d'Europe.

Ce titre définitif sera conforme au modèle ci-contre et muni de coupons semestriels d'intérêts, échéant à par (du 1er avril 1873 (c'est-à-dire jouissance 1er octobre 1874).

Les 100 francs restant à verser seront exigibles, savoir :

| | | | | | | |
|--------------------|--------|--------|--|-----|-----|--------------|
| 25 | francs | du 1er | au 15 janvier 1873 | Fr. | 25 | » |
| 25 | — | 1er | au 15 septembre 1873 | | 25 | » |
| 25 | — | 1er | au 15 mars 1874 | | 25 | » |
| 25 | — | 1er | au 15 septembre 1874, moins Fr. 6. 80 pour intérêts. | | 18 | 20 |
| 100 francs. | | | | | Fr. | 93 20 |

Ces versements devront avoir lieu à Paris ou, au choix des porteurs, à Constantinople, Vienne, Francfort-sur-le-Mein ou Amsterdam, auprès des établissements qui seront désignés à cet effet et dans la monnaie courante en ces diverses villes, au cours du change.

Aux époques fixées pour les divers versements, les porteurs auront le droit de libérer complètement le présent titre, et il leur sera bonifié, en ce cas, un escompte, à raison de 4 0/0 l'an, sur

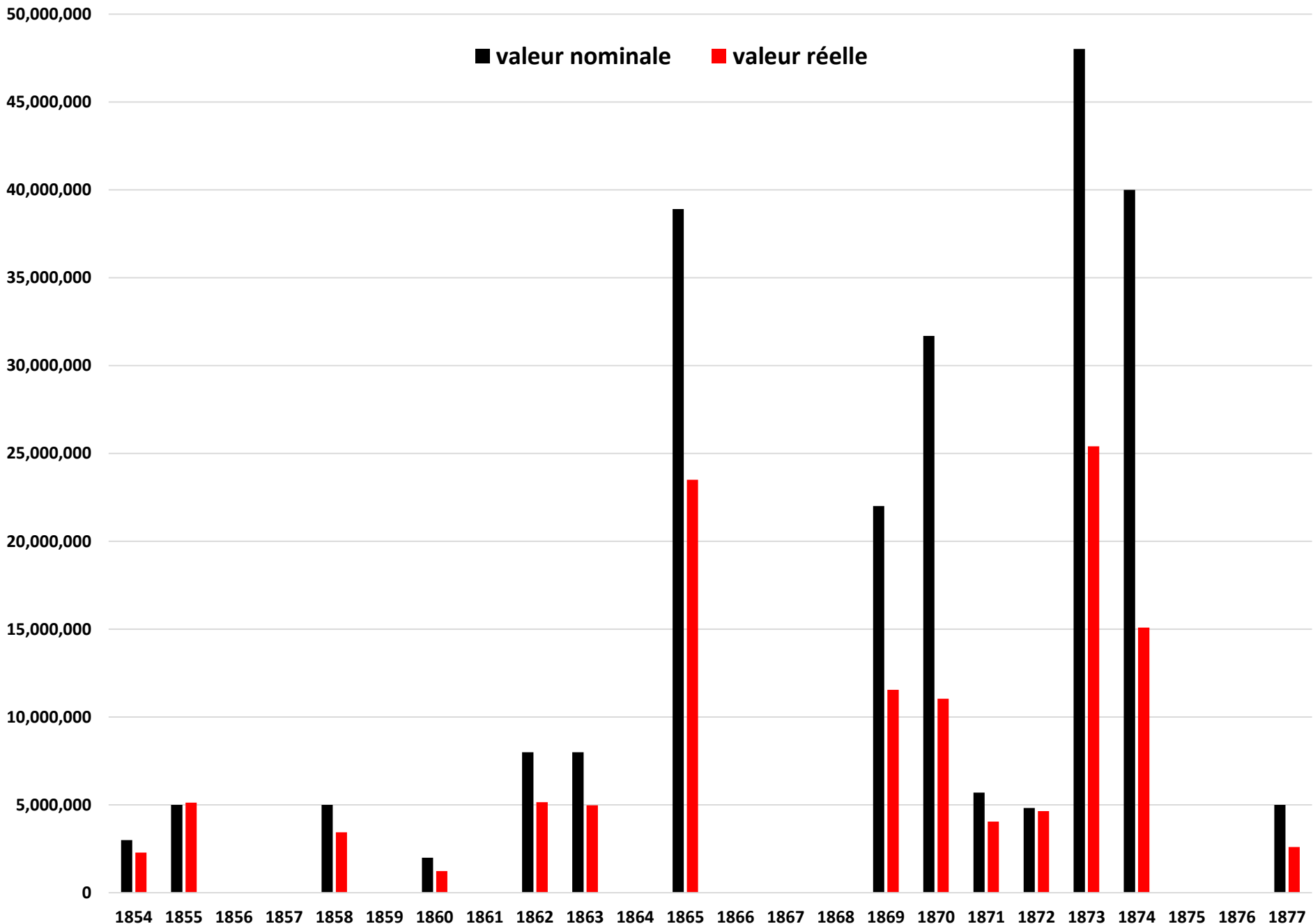
des intérêts à 4 0/0 qui leur auront été bonifiés depuis l'époque fixée pour le remboursement.

Les titres sur lesquels les versements n'auraient pas été faits aux époques ci-dessus déterminées, ne participent pas aux tirages au sort, et, dans le cas où leur numéro sortirait aux tirages, ils seront remboursés simplement par le montant des versements effectués avant le tirage.

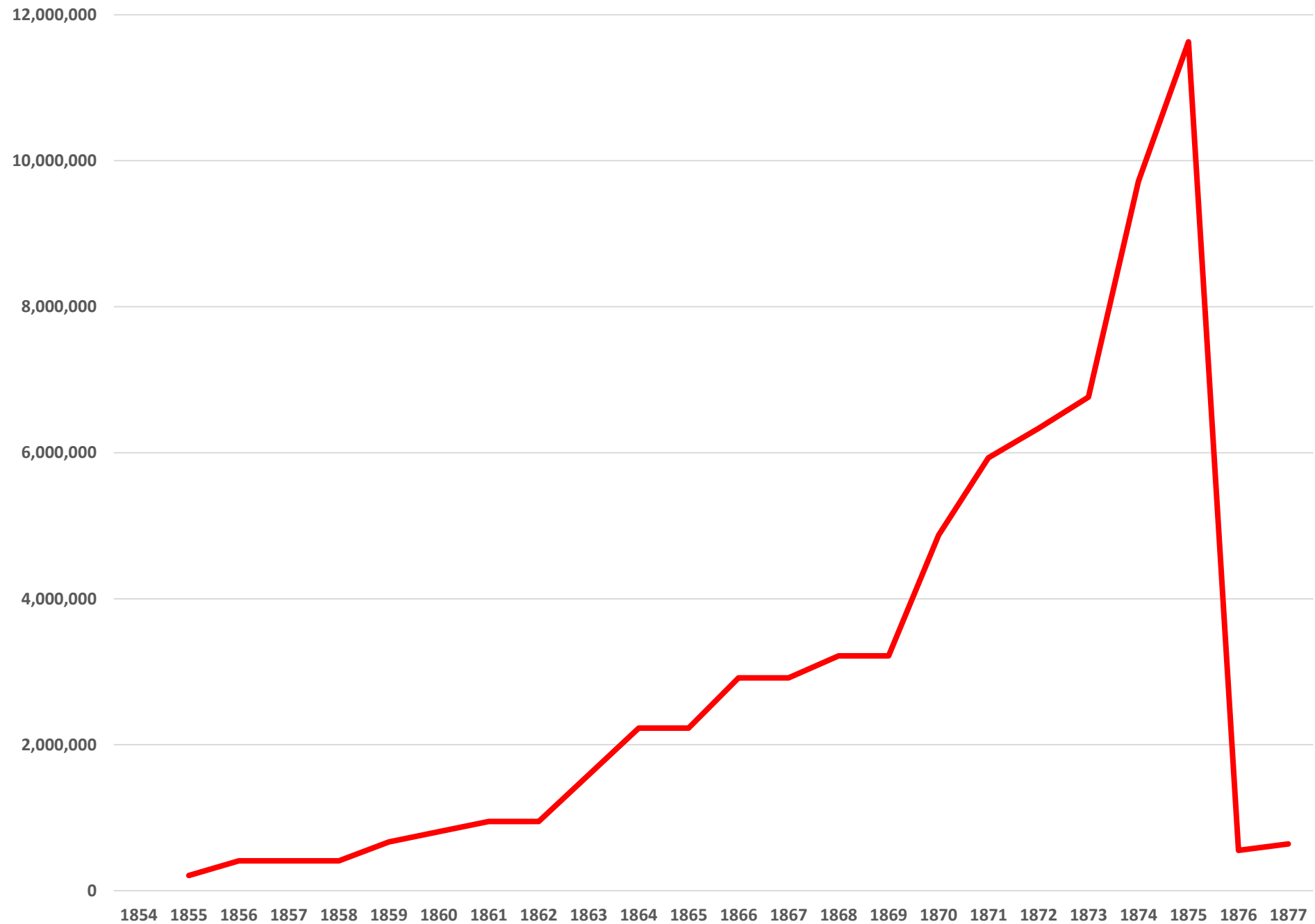
En cas de retard dans les versements, le porteur sera passible

Valeur réelle et nominale et réelle des emprunts ottomans, 1854-1877 (£)

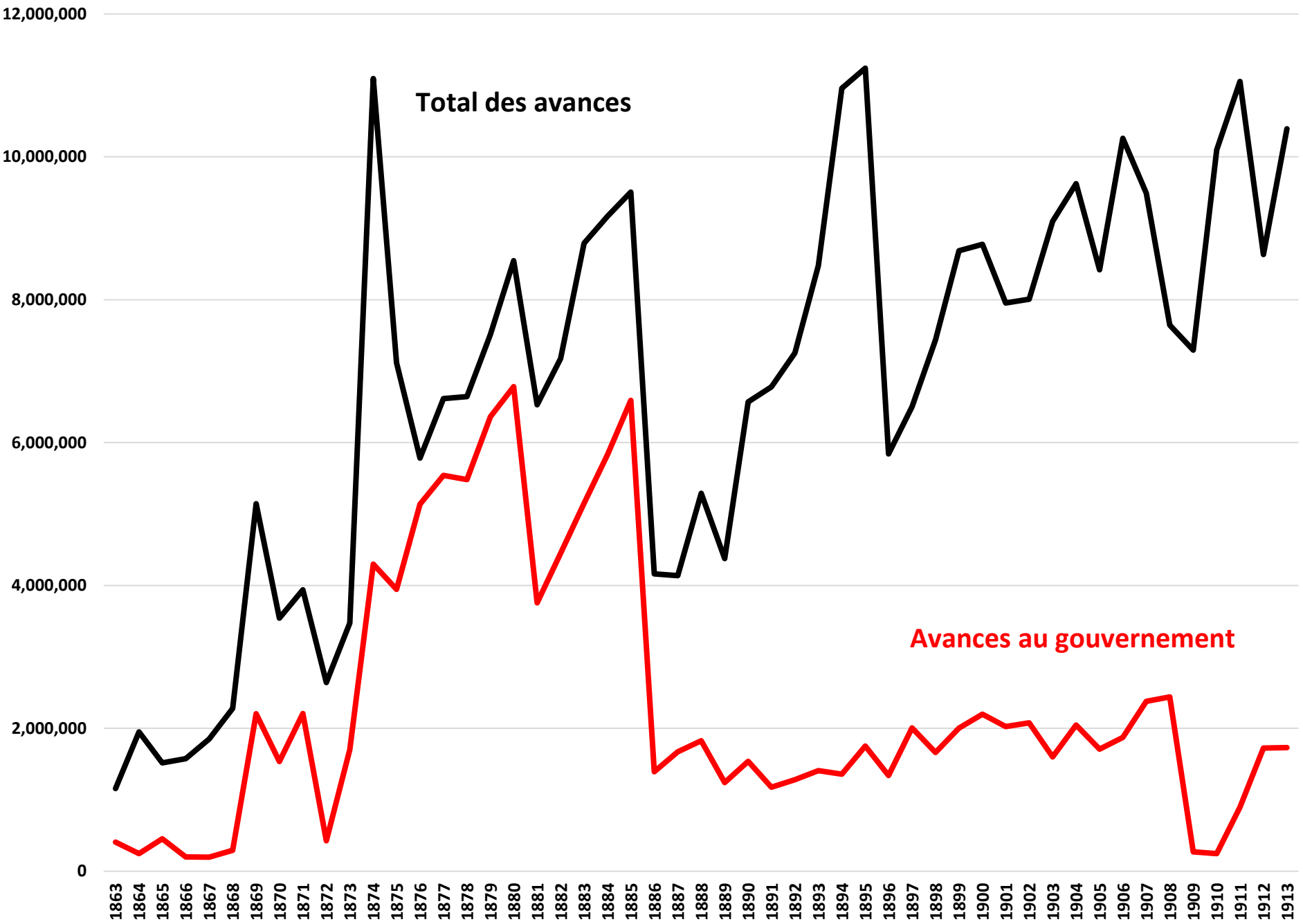
■ valeur nominale ■ valeur réelle



Remboursements des emprunts ottomans, 1854-1877 (£)



Avances de la Banque impériale ottomane, 1863-1913 (£)



Proportion des avances au gouvernement au total des avances (%)

